

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-347-1925 promulguant le décret du 6 septembre 1925 portant augmentation temporaire de l'indemnité de cherté de vie allouée aux inspecteurs des colonies.

n° 01-347-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 octobre 1925

Numéro JO
n° 347 du 31/10/1925

Date du numéro
31 octobre 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 6 septembre 1925 (incéré au Journal officiel de la République française du 9 septembre 1925, page 8844) portant augmentation temporaire de l'indemnité de cherté de vie allouée aux inspecteurs des colonies

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 6 septembre 1925, portant augmentation temporaire de l'indemnité de cherté de vie allouée aux inspecteurs des colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAPON-BAISSAC.